

Règlement 2020

♦ Article 1

L'association des TEUFS-TEUFS YVOISIENS organise une randonnée touristique, le samedi 20 et le **GRAND PRIX RÉTRO D'YVOIS**, le dimanche 21 Juin 2020.

La démonstration du GRAND PRIX du dimanche sera organisée en centre ville de Carignan (protection de paille et barrières seront mises en place).

♦ Article 2

Les participants devront se conformer aux prescriptions du code de la route, adaptables aux voitures anciennes, et des arrêtés municipaux de Carignan. Le **GRAND PRIX RÉTRO D'YVOIS** est organisé sur un parcours fermé en ville de 1,2 km. Cette démonstration n'entraînera ni classement, ni chronométrage. La vitesse sur ce parcours doit être obligatoirement inférieure à 50 km/h.

* Article 2.1

La réalisation d'une telle manifestation est une opportunité pour les amateurs de véhicules anciens et, à ce titre, il est primordial que CHAQUE PARTICIPANT soit conscient, non seulement du risque qu'il encourt, mais plus particulièrement de la mise en péril de spectateurs, autres participants ou organisateurs, due à des actes de conduite irréfléchis et/ou dangereux ou due à un véhicule en mauvais état.

* Article 2.2

Le Comité Organisateur ne peut en aucun cas être tenu responsable d'un accident résultant du non-respect par un participant du présent règlement et/ou des règles de sécurité vis-à-vis d'autrui.

* Article 2.3

De par le seul fait de leur engagement, les participants dégagent ipso facto la responsabilité des organisateurs et engagent leur propre responsabilité civile et pénale.

* Article 2.4

Tout véhicule jugé en mauvais état par le Comité Organisateur sera refusé.

* Article 2.5

Tout conducteur ou participant en état d'ébriété ou dont le comportement va à l'encontre du bon déroulement de la manifestation en sera exclu par le Comité Organisateur.

* Article 2.6

Les participants devront suivre scrupuleusement les consignes des signaleurs, telles que :

- Drapeau **VERT** = Route dégagée
- Drapeau **JAUNE** = Vitesse trop élevée ralentir
- Drapeau **VERT** et **JAUNE** croisés = Arrêt immédiat ainsi que les recommandations et directives des organisateurs.

* Article 2.7

Le Comité Organisateur est seul juge de l'engagement ou du refus d'un participant.

♦ Article 3

Les véhicules seront inscrits dans les groupes suivants :

- GROUPE 1 Classic
- GROUPE 2 Cyclecar & Tricyclecar
- GROUPE 3 Grand Sport & Vintage
- GROUPE 4 Moto
- GROUPE 5 Vélo

Tous ces véhicules devront être en parfait état, régulièrement immatriculés et assurés.

A son arrivée, le conducteur devra être en mesure de présenter :

- sa carte grise
- son permis de conduire valide à la date de la manifestation
- assurance du véhicule à jour de cotisation. **En l'absence de ce document la participation au Grand Prix Rétro d'Yvois sera refusée.**

Sur toute la durée de la manifestation, nous vous rappelons conformément à l'article 2 et 2.5 que vous circulez sur voie publique et à ce titre, le Comité Organisateur ne serait être tenu pour responsable de votre éventuel non respect du code de la route.

♦ Article 4

Le bulletin d'engagement dûment rempli doit être retourné à : GRAND PRIX RÉTRO D'YVOIS
Mr Erick MAREST - 6 rue du Champ Raymond - 08110 CARIGNAN - France

L'organisation se réserve le droit d'accepter ou de refuser un engagement, en fonction :

- de la date limite des engagements
- du nombre maximum des engagés
- pour toute cause jugée par les organisateurs :

attitude inamicale, conduite dangereuse, falsification de documents, état d'ébriété...

♦ Article 5

Les véhicules devront être présentés à **partir de 8h30 le samedi**, au parking des concurrents, situé place Gairal à Carignan ; à ce moment, les vérifications administratives seront effectuées.

L'organisation pourra refuser la participation d'un véhicule si celui-ci n'est pas dans un parfait état de sécurité.

Les participants recevront tous les documents relatifs au bon déroulement de la manifestation :

carnet de route, règlement, plaque officielle, bracelet ...

SUR LE CIRCUIT DU DIMANCHE :

- Pour les catégories **GRAND SPORT VINTAGE ET MOTO & SIDE-CAR**, un seul participant par véhicule et **port du casque obligatoire**
- Pour la catégorie **CYCLECAR ET TRICYCLECARS**, **port du casque obligatoire** ainsi que ses passagers.

♦ Article 6

La clôture des inscriptions est fixée au 30 Mai 2020. Aucune inscription ni règlement ne seront acceptés après cette date et le règlement ne sera plus remboursé après la date limite d'inscription.

Le **RALLYE TOURISTIQUE** se déroulera le samedi de 9h30 à 17h30

Le **GRAND PRIX RÉTRO D'YVOIS** se déroulera le **dimanche** de 9h à 17h45

♦ Article 7

Les organisateurs seront les seuls juges pour tous les cas prévus et non prévus.

Les décisions prises seront sans appel.

ATTENTION :

EN CAS DE NON RESPECT DES INFORMATIONS DONNÉES PAR LES COMMISSAIRES SUR LE PARCOURS FERMÉ OU DANS LE Paddock AINSI QUE PAR LES MEMBRES PRINCIPAUX DE L'ORGANISATION, UNE EXPULSION VOUS SERA NOTIFIÉE AVEC EXECUTION IMMEDIATE.

NOUS NE POUVONS PAS REMETTRE EN CAUSE CETTE ORGANISATION PAR LE COMPORTEMENT IRRESPECTUEUX D'UN OU PLUSIEURS INDIVIDUS.